

DIRECTION GENERALE

Département Inspection Contrôle

Affaire suivie par : ##### #####
Et : ##### #####

EHPAD Euphrasie Pelletier
9 rue Brault
49000 ANGERS

Monsieur #####, directeur.

ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr

Réf. : M2022_00095

Nantes, le mercredi 28 décembre 2022

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception des observations que vous avez formulées, dans le cadre de la procédure contradictoire, relatives au rapport initial de contrôle et aux demandes de mesures correctives envisagées.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le **rapport final de contrôle** assorti des mesures correctives retenues qui vous sont demandées. Les délais de mise en œuvre de ces mesures commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document

Enfin, je vous demande de transmettre dans un délai d'un an l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle (ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr) en vue de l'organisation du suivi de cette inspection.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le directeur général par intérim,
Le conseiller

#####

Contrôle sur pièces le 27/10/2022			
Nom de l'EHPAD	EHPAD EUPHRASIE PELLETIER		
Nom de l'organisme gestionnaire	NOTRE DAME DE CHARITE DU BON PASTEUR		
Numéro FINESS géographique	490007473		
Numéro FINESS juridique	490534823		
Commune	ANGERS		
Statut juridique	Congrégation		
Capacité de l'établissement - Article L 313-22 du CASF		Autorisée	Installée
Capacité Totale	62		
	HP	56	55
	HT		
	PASA		
	UPAD	6	6
	UHR		
PMP Validé	208		
GMP Validé	650		
Demandes de mesures correctives envisagées - Rapport initial			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	4	5	9
Nombre de recommandations	6	25	31
Demandes de mesures correctives retenues - Rapport final			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	1	2	3
Nombre de recommandations	0	17	17

Instruction du rapport de contrôle : ##### ##### - Chargée de contrôle/Personne qualifiée

Signature du rapport de contrôle : ##### ##### - Inspectrice de l'action sanitaire et sociale

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

N° de question	Demandes de mesures correctives	Prescription		Recommandation		Injonction	échéance (dès réception, 6 mois, 1 an)	Réponse EHPAD contradictoire	Réponse ARS	Mesures correctives retenues
		Priorité niveau 1	Priorité niveau 2	Priorité niveau 1	Priorité niveau 2					
1 - GOUVERNANCE										
1.7	Pendant les périodes d'absence du directeur, élaborer et publier par note de service les modalités de l'intérim de la direction.				2		6 mois			Mesure maintenue
1.11	Formaliser des réunions de l'équipe de direction				2		6 mois			Mesure maintenue
1.28	Organiser une traçabilité et une analyse des EI incluant des RETEX				2		6 mois			Mesure maintenue
1.29	Tenir à jour le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations écrites et orales des usagers et des familles.				2		6 mois			Mesure maintenue
1.31	Désigner un correspondant qualité au sein de l'établissement.				2		6 mois			Mesure maintenue
1.32	Elaborer le rapport d'activité en y intégrant des éléments sur l'état d'avancement sur la démarche qualité (Art. D 312-203 §1 du CASF).		2				1 an			Mesure maintenue
1.33	Réaliser des enquêtes de satisfaction globales, au moins tous les deux ans, y compris auprès des familles.				2		1 an			Mesure maintenue
2 - RESSOURCES HUMAINES										
2.1	Elaborer une procédure relative aux modalités d'accompagnement des nouveaux salariés.				2		6 mois	Une procédure "accueil des stagiaires" est transmise en date du 22/05/2014	Il est pris note de l'existence d'une procédure pour l'accueil des stagiaires. Néanmoins une procédure d'accompagnement des nouveaux salariés est attendue.	Mesure maintenue
2.14	Formaliser les entretiens professionnels des agents.				2		6 mois			Mesure maintenue
2.15	Structurer un plan pluriannuel de formation				2		6 mois			Mesure maintenue
2.16	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant une formation sur la bientraitance destinée à l'ensemble du personnel.				2		6 mois	L'établissement relève l'absence de formation depuis 2 ans à la période Covid. Ainsi que la difficulté de former avec un turn over important et un faible budget formation	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective	Mesure maintenue
2.17	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant des formations sur les troubles psycho-comportementaux à destination de tout le personnel.				2		6 mois	l'établissement relève l'absence de formation à la période Covid. Ainsi que la difficulté de former avec un turn over important et un faible budget formation	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective	Mesure maintenue

3 - ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT									
3.2	Veiller à l'organisation d'une visite de la personne à son domicile ou dans l'établissement de santé où elle est hospitalisée.			2		6 mois			Mesure maintenue
3.5	Formaliser la procédure d'EGS en vue du repérage des risques de perte d'autonomie et de l'élaboration du projet de soins du résident art D 312-158 du CASF.	1				6 mois	L'établissement déclare que lors de chaque nouvelle arrivée, l'équipe effectue un bilan complet des capacités du résidents avec un suivi sur plusieurs jours. Les données récoltées servent à élaborer le plan de soin et le projet de vie. Transmission d'un document support d'EGS en exemple	Il est pris acte de ces éléments et de la réalisation de ces évaluations. Néanmoins elles sont transcrits sous un format de transmissions, tel le document transmis en exemple. Une procédure est attendue pour formaliser la traçabilité des évaluations. La proportion de résidents ayant bénéficié d'une évaluation gériatrique standardisée est attendue pour attester du suivi de la mise œuvre de ces évaluations	Mesure maintenue
3.6	Réaliser une évaluation standardisée des risques psychologiques au décours de l'admission (procédure EGS/tests neuropsychologiques).			2		6 mois			Mesure maintenue
3.7	Réaliser une évaluation formalisée des risques de chute au décours de l'admission .			2		6 mois			Mesure maintenue
3.8	Réaliser une évaluation standardisée des risques bucco-dentaires au décours de l'admission du résident (procédure EGS) .			2		6 mois			Mesure maintenue
3.9	Préciser dans le règlement de fonctionnement les modalités d'accès au dossier administratif.			2		6 mois			Mesure maintenue
3.13	Formaliser un avenant annuel au contrat de séjour reprenant les principaux objectifs du projet personnalisé.		2			1 an			Mesure maintenue
3.14	Formaliser une procédure d'élaboration des plans de soins.			2		6 mois			Mesure maintenue